



Maison de l'Europe de Paris

Livre vert « Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage »

Synthèse des propositions issues de la réunion à la Maison de l'Europe de Paris du 19 novembre 2009

Introduction

Le Livre vert pose les bonnes questions et permet d'avoir une vision politique complète, face à la mosaïque de programmes et d'actions en vigueur.

Pour répondre aux questions posées, un saut qualitatif et quantitatif est nécessaire. Certains proposent même la généralisation de la mobilité à tous les jeunes d'une classe d'âge, la transformation de programmes « confidentiels » en programmes « de masse ».

Le maître-mot de toutes les propositions est l'accompagnement. La mobilité et le sentiment d'appartenance européenne ne vont pas de soi. La demande spontanée vient seulement d'une minorité de jeunes. Pour la plupart d'entre eux, il faut créer l'envie de bouger, renforcer leur confiance en eux pour faire face au changement et assurer un suivi pendant et après la période de mobilité.

Il y a donc un accompagnement avant, pendant et après la mobilité à mettre en place si on veut permettre à tous les jeunes, et plus particulièrement aux jeunes ayant moins d'opportunités, de participer activement à la citoyenneté européenne et de profiter des apprentissages de la mobilité.

Parties prenantes

Cet accompagnement ne peut pas être assuré seulement par la Commission, il suppose une étroite coopération sur le terrain entre acteurs éducatifs (enseignement, éducation populaire) et sociaux. Il s'agit d'une mission publique qui concerne l'Union européenne, les Etats-membres et les collectivités locales. Compte tenu des apprentissages d'aptitudes personnelles et de qualifications professionnelles indispensables à l'économie moderne, les acteurs économiques sont également touchés. Face à cette complexité, qui nécessite une coordination étroite des différentes parties prenantes et une ingénierie financière particulière, nous estimons que les collectivités régionales ont un rôle important à jouer.

La première proposition est donc **la création d'agences régionales de mobilité** qui fédèrent les différents acteurs sur le terrain et collectent des financements publics européens et nationaux et des financements privés, destinés à la mobilité des jeunes.

Accompagnement avant la mobilité

Pour combattre la peur de l'inconnu et pour doter chaque jeune d'un minimum de bagages linguistiques et de connaissances culturelles, l'école est un lieu incontournable. Le Conseil de l'Europe et le Conseil des ministres de l'Education de l'Union européenne ont créé les conditions d'une amélioration considérable dans la qualité de l'enseignement linguistique avec le cadre européen de référence. Nous proposons d'**enseigner l'histoire européenne au niveau du collège**, pour permettre aux jeunes de comprendre le sens du projet européen et pour acquérir les moyens de prendre part eux-mêmes activement à la construction européenne au 21^e siècle.

Au-delà des enseignants, tous les publics-relais auprès des jeunes doivent disposer d'une formation sur l'Europe. C'est à travers les travailleurs sociaux, les moniteurs de sport, les maîtres d'apprentissage ou les agents des missions locales que l'information passe le mieux. Or, souvent c'est à ce niveau là que, par manque d'information et par manque d'expérience personnelle des adultes qui entourent les jeunes, se situe le premier frein à la mobilité.

Enfin, les associations d'éducation populaire qui disposent d'une longue expérience de mobilité internationale peuvent faire, si elles en ont les moyens, des sessions de préparation à la mobilité pour les jeunes, comme cela existe dans le cadre du service volontaire européen.

Accompagnement pendant la mobilité

Le premier souci et le premier frein matériel à la mobilité est la difficulté de trouver des logements. Nous proposons d'y faire face de deux manières :

1. En mobilisant les bonnes volontés pour organiser un logement dans des familles d'accueil. Cela suppose de la part de la Commission la reconnaissance de liens de confiance à long terme et non pas le changement du dispositif avec chaque appel à proposition.
2. En créant avec un co-financement du fonds social européen des véritables « **Maisons des Européens** » dans toutes les métropoles européennes, et pourquoi pas dans des métropoles en dehors de l'Union. Ces maisons seraient des lieux de vie pour les jeunes en mobilité, des lieux de brassage entre différentes catégories de mobilité (étudiants, apprentis, volontaires ...) et des vitrines de l'Europe dans les Etats-membres en intégrant un café, un centre d'information Europe direct etc.

Enfin, le tutorat sur place et un lien étroit avec la structure d'envoi s'imposent pour les jeunes n'ayant pas l'habitude et peu de qualifications pour s'adapter à un environnement nouveau.

Accompagnement après la mobilité

Un séjour individuel de plusieurs mois loin du milieu familial, avec un environnement linguistique et culturel nouveau et des apprentissages personnels et/ou professionnels totalement nouveaux, demande un effort particulier et représente un moment de vie inoubliable. Il est donc indispensable de valoriser cette expérience.

La première valorisation doit être formelle, avec un « **Europass** » **généralisé pour toutes les mobilités** d'éducation formelle, non-formelle ou de caractère professionnel. Cet « Europass » doit être promu auprès des employeurs et donner des droits d'accès à certaines formations et s'inscrire dans l'EQF (« European qualification framework »).

Une autre forme de reconnaissance est la possibilité de témoigner de son expérience auprès d'autres jeunes (« Peer education ») dans les établissements scolaires, les centres d'animation jeunesse ou les mairies.

Conclusion

Ce livre vert arrive à un moment crucial avec la mise en place de la nouvelle Commission, la préparation du projet « 2020 » et sa déclinaison dans les perspectives financières 2013-2020. En France, la campagne des élections régionales peut être une opportunité pour débattre des politiques envers les jeunes et plus particulièrement des opportunités de mobilité offertes à toutes les catégories de jeunes et d'abord aux moins diplômés et aux moins riches. Les programmes de mobilité européenne et le fonds social européen peuvent être des leviers pour réduire l'écart entre ceux qui profitent spontanément de l'ouverture et de la mobilité liées à la construction européenne et à la mondialisation, et la majorité de jeunes de plus en plus enfermés dans leur milieu social.

Nos propositions s'appuient sur des expériences réussies à petite échelle dans l'un ou l'autre secteur spécifique, dans l'une ou l'autre région, comme cela apparaît dans les contributions des parties prenantes jointes à cette synthèse.

Nous remercions Odile Quintin et la DGEAC pour son écoute et nous sommes prêts à poursuivre le débat et à présenter nos idées tout au long du processus de l'élaboration d'une politique européenne de mobilité ambitieuse et efficace.

Synthèse : Babette Nieder, Maison de l'Europe de Paris, 9 décembre 2009.